

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 18 Mars 2022

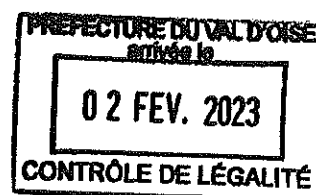
L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Maudétour-en-Vexin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la vice-présidence de Mme Marie-Thérèse PARICHON

Présents : M.M., Monique BOUIN, Catherine FERRARI, Marie-Madeleine ROTSAERT, Maryse OLLIVIER et Martine DELAVALD.

Absents : Mr Didier VERMEIRE, Mme Myriam DANET

Pouvoir : Christelle MARICHY à Marie-Thérèse PARICHON

Marie-Madeleine ROTSAERT a été nommée secrétaire de séance.



ORDRE DU JOUR

- Vote du Compte Administratif 2021
- Approbation du Compte de Gestion 2021
- Affectation du résultat 2022
- Vote du Budget 2022
- Participation financière activités sportives et culturelles année 2022 et suivantes
- Remboursement à Mme Danet Myriam de l'adhésion à l'Association Familiale Catholique (AFC) Année 2021 et suivantes
- Délibération compte fêtes et cérémonies (Détails)
- Questions diverses

1^{ère} Délibération :

Approbation du Compte Administratif (CA) du C.C.A.S. – Année 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M14,

VU la délibération du 9 avril 2021 approuvant le budget primitif,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Trésorier (M. Lefèvre Vincent),

CONSIDERANT que Monsieur le Président se retire de la salle de réunion afin que le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Maryse OLLIVIER, doyenne d'âge, puisse délibérer sur le Compte Administratif de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le budget primitif, le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité

- **ADOPTE** le Compte Administratif de l'exercice 2021 tel qu'il est annexé à la présente délibération et arrêté comme suit :

- Excédent de fonctionnement :	163.32 €
- Excédent d'investissement :	Néant
- Excédent global de clôture cumulé :	8125.59 €

2^{ème} Délibération :

Approbation du Compte de Gestion (CG) du CCAS – Année 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M14,

VU la délibération du 9 avril 2021 approuvant le budget primitif,

VU le Compte Administratif 2021,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Trésorier (M LEFEVRE Vincent),

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

PRENDRE ACTE du Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

3^{ème} Délibération

Affectation du résultat de l'Année 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M14,

VU le Compte Administratif 2021,

VU le Compte de Gestion 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation en recette de fonctionnement du Budget primitif 2021 (article 002) de l'excédent de fonctionnement de **8 125.59 €**

DECIDE l'affectation en recette d'investissement du Budget primitif 2021, un excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) de : **Néant**.

DECIDE l'affectation en recette d'investissement du Budget Primitif 2021 (article 001) de l'excédent d'investissement de : **Néant**.

4^{ème} Délibération

Vote du Budget Primitif (BP) – Année 2022

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M14,

CONSIDERANT le projet du budget primitif 2022

Présenté en totalité par le Président et comprenant le détail des subventions accordées aux organismes de regroupement et aux associations ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

ADOpte par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2022 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

- Recettes..... 11 345,59 €
- Dépenses..... 11 345,59 €

En section d'investissement :

- Recette..... Néant
- Dépense..... Néant

5^{ème} Délibération

Participation financière activités sportives et culturelles 2021 et suivantes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE pour l'année 2021 et suivantes l'octroi d'une participation du conseil d'administration au profit des Maldestoriens et Maldestoriennes ce trouvant dans la tranche d'âge 18/64 ans pour toute inscription à une activité sportive ou culturelle.

FIXE le montant de celle-ci à 20 € par habitant pour l'année 2021 et suivantes
Cette somme sera versée sur demande des familles résidant dans la commune sur présentation d'un justificatif (permettant de prouver l'inscription à une activité sportive ou culturelle se limitant à un remboursement par an et par habitant).

DIT QUE cette somme est inscrite au budget primitif 2022 et suivantes

6^{ème} Délibération

Participation financière au voyage scolaire pour les maternelles, les primaires, les Collégiens et les lycéens

VU le code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE pour l'année scolaire 2021/2022 et suivantes l'octroi d'une bourse du conseil d'administration au profit des maternelles, des primaires, des collégiens et lycéens participant à un voyage scolaire,

FIXE le montant de celle-ci à 50 € par collégiens et lycéens pour l'année scolaire 2021/2022 et suivantes

Cette somme sera versée sur demande des familles résidant dans la commune sur présentation d'un justificatif (permettant de prouver la participation de l'enfant à un voyage scolaire).

7^{ème} Délibération

Remboursement Madame Danet Myriam adhésion Association Familiale Catholique (AFC)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la nécessité d'adhérer à une association dans le cadre du CCAS Madame DANET Myriam a adhéré à l'Association Familiale Catholique (AFC) en tant que membre du CCAS de Maudétour en Vexin.

Il lui a été demandé une participation financière de 30€ pour l'année 2021 et suivantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE le remboursement de cette somme de 30 € directement à Madame DANET Myriam. (Sur présentation du justificatif d'adhésion et de son RIB personnel)

8^{ème} Délibération

Détails du Compte Comptable Fêtes et Cérémonies

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de la trésorerie de délibérer sur le compte « Fêtes Cérémonies ».

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,


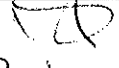
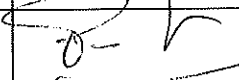

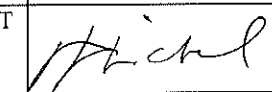
DECIDE d'inscrire au compte 6232

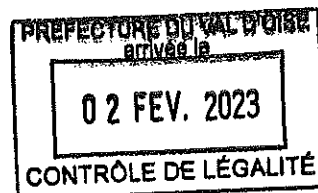
Le Repas des Aînés.

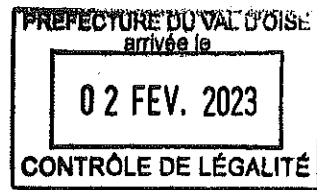
Questions diverses

Il n'y aura pas de sortie organisée par Arthies cette année,
L'école de Genainville a été contacté pour cette année pas de voyage de prévu, par contre
surement pour 2023 un séjour à la neige ou à la mer pour tous les écoliers.
Projet Ukraine Mme la Présidente explique que le logement de la forge pourrait être mis à la
disposition des réfugiés ukrainiens et que le CCAS à une enveloppe de 5000€ pour l'aide à
ces familles.

Fin de séance à 20h00

Nom	Signature	Nom	Signature
Didier VERMEIRE		Monique BOUIN	
Myriam DANET		Martine DELAUDAUD	
Catherine FERRARI		Christelle MARICHY	
Maryse OLLIVIER		Marie-Thérèse PARICHON	
Marie-Madeleine ROTSAERT			





commune

REPRISE DES RESULTATS BP 2022

A	Section de fonctionnement – Résultat CA 2021	8 125,59 €
B	Section d'investissement – Résultat CA 2021	0,00 €
C	Résultat global de clôture N-1 (exercice 2021)	8 125,59 €

Considérant l'état des restes à réaliser N-1 s'établissant comme suit

D	Dépenses d'investissement - RAR fin 2021 à reporter sur BP 2022	0,00 €
E	Recettes d'investissement RAR fin 2021 à reporter sur BP 2022	0,00 €
F	Solde des restes à réaliser N-1 (E – D)	0,00 €

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2022 :

G	Besoin de financement N-1 (B+F)	0,00 €
---	---------------------------------	--------

Decide de reprendre les résultats

Investissement

Article 001 – Résultat d'investissement reporté – (si négatif = dép, si positif = rec) **0,00 €**

Investissement Recettes

Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=G) **0,00 €**

Fonctionnement Recettes

Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent N-1 (A-G) **8 125,59 €**

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

26200 - CCAS MAUDETOUT EN VEXIN -

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal Investissement Fonctionnement	7 962,27		163,32		8 125,59
TOTAL I	7 962,27		163,32		8 125,59
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	7 962,27		163,32		8 125,59